



Règlement

Vous avez choisi le jardin d'enfants Pimprenelle pour votre enfant et je vous en remercie. Afin que notre collaboration se déroule au mieux, voici quelques précisions sur le fonctionnement de Pimprenelle.

1. Organisation

- Une participation annuelle de 20frs. pour les frais de dossier est demandée.
- La ponctualité est attendue.
- Les tarifs fonctionnent selon des forfaits (poire, abricot) par trois mois (périodes 1, 2, 3 et 4, définies sur le document « Forfaits »).
- L'inscription est possible à tout moment de l'année. Toutefois, **la désinscription n'est possible qu'à la fin de chaque période**, à l'aide d'une **lettre de résiliation datée et signée**, au moins **un mois à l'avance**. Sans nouvelle de votre part à la fin de la période, le contrat est reconduit d'office pour la période suivante. **Si je ne suis pas avertie un mois à l'avance de la désinscription de votre enfant, la période suivante reste dûe.**
- Durant les trois premières fois, **je demande aux parents d'être atteignables en tout temps.**
- Je me réserve le droit de refuser la venue de l'enfant si j'estime que celui-ci n'est pas encore prêt à fréquenter Pimprenelle.

2. Absences:

- Les absences ne justifient pas une réduction de tarif.
- En cas de maladie, je vous demande de m'informer de l'état de santé de votre enfant et je me réserve le droit de refuser un enfant présentant des risques de contagion. **Dans la mesure du possible**, les absences dues à une maladie seront remplacées.
- **Les vacances en dehors des vacances scolaires ne sont pas remplacées.**

3. Vacances scolaires:

- Les vacances scolaires sont établies au plan cantonal.
- Le forfait comprend la totalité d'une période, **y compris les périodes de vacances.**

4. Équipement:

- Apporter une paire de pantoufles, qui restera à l'atelier.
- Les tabliers de bricolage sont fournis par l'atelier.
- Des pampers ou des habits de rechange sont recommandés pour le confort de votre enfant.
- Apporter la collation dans un sac prévu à cet effet.

5. Divers:

- Les paiements **doivent être effectués dans les 30 jours**. Le premier rappel sera envoyé une semaine après le délai. Si un second rappel doit être envoyé, des frais seront ajoutés.
- Les parents sont responsables des dommages causés par leur enfant.

Merci de votre compréhension.

Marie-Neige Rosselet

J'atteste par ma signature avoir lu et approuvé le règlement et l'inscription :

Date et signature : _____